DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SPFPL BELHOMME AURELIE — Néant ☐*

Exercice N clos le : 30/06/2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR : 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	209	210
	Production vendue	Biens			215	214
		Services *			217	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues					226
	Autres produits					230
				Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
	Variation de stocks (marchandises) *					236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242 : 2 532
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	)		244
	Rémunérations du personnel *					250
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252
	Dotations aux amortissements *					254
	Dotations aux provisions					256
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
				Total des charges d'exploitation (II)		264 : 2 532
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 : (2 532)
Produits financiers (III)		280 : 147 000		Charges financières (V)		294 : 2 017
Produits exceptionnels (IV)						290 : 573 275
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300 : 343 000
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306 : 1 020
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 : 371 706

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 : 312 : 371 706 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles *					322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	1 020
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330	34 983
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexties* D)	249	)	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987			342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989			
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991					
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993			
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit					346	350 : 379 306
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352 :	28 403 — 354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * 21 604 dont imputés sur le résultat :						360 : 21 604
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370 :	6 799 — 372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise SPFPL BELHOMME AURELIE — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 5 impasse Jacqueline Auriol 87920 CONDAT-SUR-VIENNE

SIRET 840175715000027

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

Exercice N clos le 30/06/2023

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	15	042	15
	Total I (5)	044	15	048	15
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068		070	
	Créances (2) Autres * (3)	072	613 213	074	613 213
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	156 185	086	156 185
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Total II	096	769 397	098	769 397
	Total général (I + II)	110	769 412	112	769 412

PASSIF

			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	12 500
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 250
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	155 729
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	371 706
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	541 185
	Provisions pour risques et charges Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	193 552
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	950
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 32 706)	172	33 726
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	228 227
	Total général (I + II + III)	180	769 412

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	166 920
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	573 275

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

Annexes

SPFPL BELHOMME AURELIE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023 dont le total est de 769 412,47 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 371 705,89 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/07/2021 au 30/06/2022.

AB

DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

SPFPL BELHOMME AURELIE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations

Informations et commentaires sur :
- Charges à payer et avoirs à établir
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Liste des filiales et participations

AB

DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

SPFPL BELHOMME AURELIE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.2 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

AB

DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

SPFPL BELHOMME AURELIE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES POUR DONNER UNE IMAGE FIDELE

NEANT.

AB

DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

SPFPL BELHOMME AURELIE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

4 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat°	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial Autres					
Terrains Constructions Install. tech., matériel, outill. industriels Install. générales, agencements divers Matériel de transport Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières	*343 015*		*343 000*	*15*	
TOTAL	*343 015*		*343 000*	*15*	

AB

DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

SPFPL BELHOMME AURELIE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)

5.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	*132*
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	*950*
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	*1 082*

5.2 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	*100*	*125,00*
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	*100*	*125,00*

Commentaires:

AB

DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

SPFPL BELHOMME AURELIE

ANNEXE

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023 Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et Participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
A - Renseignements détaillés concernant les filiales & particip.										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
- Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
SELARL PHIE MAIRIE	*1 524*	*409 076*	*49,00*	*343 000*	*343 000*	*39 938*		*2 409 213*	*174 692*	*147 000*
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & partic.										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
- Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

AB

DocuSign Envelope ID: D75D2D45-DE7B-4C3B-BB81-0373C3599AB6

SPFPLARL BELHOMME AURÉLIE

Société de participations financières de professions libérales à responsabilité limitée à associée unique
au capital de 12 500 euros

Siège social :
5 impasse Jacqueline Auriol
87920 CONDAT-SUR-VIENNE

840 175 715 RCS LIMOGES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 03 OCTOBRE 2023

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice clos le 30 juin 2023 s'élevant à **371 705,89** euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 371 705,89 euros
En totalité au compte "**autres réserves**" qui s'élève ainsi à **527 435,11** euros.

Conformément à la loi, l'associée unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

